

REGIE AUTONOME

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL MAURICE RAVEL

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU MARDI 11 JUIN 2024

Le Conseil d'Administration s'est réuni au Conservatoire Maurice Ravel, le mardi 11 juin 2024 à 14 h 00, sur convocation du 4 juin 2024, publiée sur le site internet du Conservatoire Maurice RAVEL le 4 juin 2024

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; Mme CASTEL 1^{ère} Vice-présidente ; Mme ECHEVERRIA 2^{ème} Vice-présidente ; Mmes LASSERRE, PINATEL ; MM. IBARBOURE, KORDIAN, MATON

EXCUSÉS : Mme BUTORI ; MM. ALDANA-DOUAT, BROUCARET, ETCHEVERRY

POUVOIRS : Mme BUTORI à Mme CASTEL ; M. ALDANA-DOUAT à M. CURUTCHARRY ; M. BROUCARET à M. IBARBOURE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CASTEL

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

M. NICOULEAU, Directeur Général
Mme KACY, Chargée de mission suivi analytique et aide au pilotage
M. LEROY, Directeur adjoint musique
M. GUALLAR, Responsable administratif et financier
M. TEILLAGORRY, Responsable technique
Mme ELICEIRY, Assistante de direction
Mme MAROTEAUX, Présidente de l'Association des Parents d'Elèves

La séance est ouverte à 14 h 10 par M. CURUTCHARRY, qui constate que le quorum est atteint et propose l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

Mme CASTEL est désignée comme secrétaire de séance.

O/J N°1 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 AVRIL 2024

Sur présentation de M. CURUTCHARRY, le Conseil d'Administration prend acte du procès-verbal de la réunion du 9 avril 2024.

O/J N°2 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 3 – DELEGATION D'ATTRIBUTIONS AU PRESIDENT EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 4 – CRR : CONVENTION CADRE AVEC LA VILLE D'HENDAYE

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 5 – CRR : COMPLÉMENT AUX TARIFS INSCRIPTION ET LOCATION 2024-2025

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 6 – CRR : CONVENTION DE PARTENARIAT 24/25 AVEC ZTK

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 7 – CRR : CONVENTION 24/25 AVEC L'APEC ET LES KINESITHERAPEUTES

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 8 – ORCHESTRE : MISE EN PLACE D'UN PLAN DE PARTENARIAT POUR L'ORCHESTRE DU PAYS BASQUE

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 9 – PERSONNEL - CREATION DE POSTE

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 10 – PERSONNEL – DELIBERATION FIXANT LES TERMES DU CDI ATEA 2 EME CLASSE A TEMPS COMPLET

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 11 – PERSONNEL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 12 – FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL – CONSERVATOIRE MAURICE RAVEL

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

**O/J N° 13 – FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET ANNEXE –
ORCHESTRE SYMPHONIQUE DU PAYS BASQUE**

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

**O/J N° 14 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2023 DU TRESORIER
PAYEUR MUNICIPAL DE BAYONNE :**

- BUDGET PRINCIPAL – CONSERVATOIRE MAURICE RAVEL

- BUDGET ANNEXE – ORCHESTRE SYMPHONIQUE DU PAYS BASQUE

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, M. CURUTCHARRY remercie l'assemblée et lève la séance à 15 H 00.

Extrait publié sur le site internet du Conservatoire Maurice Ravel le 18 juin 2024.